

Nom du requérant		Adresse d'expédition		<input type="checkbox"/> Même que l'adresse de facturation
Nom du co-requérant (le cas échéant)		Nom de société (le cas échéant, exiger le complément application commerciale)		NAP, lieu, pays
Adresse e-mail		Téléphone principal		
Adresse de facturation		Téléphone portable		
NAP, lieu, pays		Date de naissance		Date de naissance du co-requérant
Tuteur recrutant		N° téléphone ou n° conseiller bien-être		Placement Sponsor (if different)
				N° téléphone ou n° conseiller bien-être

Je veux être un client premium de dōTERRA Global Limited. J'ai lu et approuve les conditions de cette Convention pour client premium. Je conviens que je n'ai actuellement pas d'intérêt dans aucun compte dōTERRA.

Signature du requérant	Signature du co-requérant	Date
------------------------	---------------------------	------

<< Signe également au dos

## CONSEILLER PREMIUM - Conditions générales

- Adhésion :** Une adhésion de client premium ("adhésion") à dōTERRA Global Limited (ci-après "dōTERRA" ou "Société") vous (le "membre") permet d'acheter des produits dōTERRA pour usage personnel à des prix membre dōTERRA. dōTERRA se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout requérant. Pour devenir membre, vous devez être âgé d'au moins 18 ans.
- Frais et renouvellement d'adhésion.** Des frais d'adhésion de EUR 20,00 hors TVA couvrent une durée de 12 mois à compter de la date de recrutement du membre. À l'expiration de la durée de 12 mois, des frais de renouvellement de EUR 15,00 hors TVA pour une durée supplémentaire de 12 mois seront dus au moment de la première commande suivant l'expiration de la durée de 12 mois. Les adhésions renouvelées après l'expiration seront prolongées de 12 mois à compter de la date de renouvellement. L'adhésion peut être résiliée à tout moment soit par le membre soit par dōTERRA.
- Conditions de vente de produits.**
  - La passation d'une commande de produits dōTERRA par un Membre et son acceptation par dōTERRA constituent un contrat de vente entre le Membre et dōTERRA qui comprend l'obligation pour le membre de payer pour les produits commandés.
  - dōTERRA s'efforcera de livrer les produits commandés dans les délais butoirs de livraison mentionnés qui sont tous de moins de 30 jours suivant la commande, mais toutes les commandes sont sujettes à la disponibilité et dōTERRA se réserve le droit d'annuler des commandes de produits qui ne sont plus disponibles pour toute raison. dōTERRA a le droit d'annuler une commande avant la livraison des produits pour toute raison, notamment du fait d'un événement hors de son contrôle, ou du fait de l'indisponibilité du stock, des limites de ses ressources qu'elle n'a pas pu raisonnablement prévoir, ou parce qu'elle a détecté une erreur sur le prix ou sur la description du produit. Si c'est le cas, dōTERRA en notifiera le membre et lui remboursera les paiements faits pour les produits. Si un Membre refuse les produits pour une raison ou une autre, il doit prévoir le retour des produits à dōTERRA et sera responsable pour leur bon retour. Si le Membre ne retourne pas les produits à dōTERRA, dōTERRA sera en droit de déduire les coûts de récupération des produits du montant à rembourser.
  - Il revient à dōTERRA de fournir les marchandises qui répondent aux droits de consommateur du membre. Si un membre craint que dōTERRA n'ait pas rempli ses obligations légales, veuillez nous contacter. Les descriptions de produits figurent dans le catalogue dōTERRA qui est aussi disponible sur le site web de dōTERRA. Les images de produits dans le catalogue et sur le site ne sont qu'à titre d'illustration: la forme, la couleur et la taille des produits livrés peuvent varier en fonction des exemples affichés et de telles variations ne constituent pas un défaut du produit.
- Droits de rétractation.**
  - Un membre peut annuler une commande de produits à tout moment avant la livraison. Un membre a aussi la possibilité de vérifier les produits commandés après livraison et s'il n'est pas satisfait des produits pour toute raison, le membre peut alors aviser dōTERRA dans un délai de 14 jours suivant la livraison des produits qu'il aimerait annuler la commande, et pourvu que le membre retourne les produits à dōTERRA à l'adresse indiquée sur le reçu de vente dans les 14 jours suivant l'avis d'annulation, dōTERRA remboursera le membre. Le remboursement inclura les frais de livraison du produit au membre (hormis pour des frais de livraison supplémentaires si le membre avait choisi une méthode de livraison plus chère que la méthode standard dōTERRA). Le membre n'imposera aucuns frais pour ce remboursement et le même moyen de paiement utilisé par le membre sera employé pour la transaction. Le Membre peut utiliser l'avis d'annulation fourni sur le reçu de vente ou aviser dōTERRA d'une autre manière dans la mesure où dōTERRA reçoit une déclaration claire de la décision d'annuler.
  - Le membre peut utiliser l'avis d'annulation fourni sur le reçu de vente ou aviser d'une autre manière dans la mesure où dōTERRA reçoit une déclaration claire de la décision d'annuler.
- Si le membre refuse les produits pour toute raison autre qu'un dommage ou un défaut aux produits, le membre doit organiser le retour des produits à dōTERRA. Aussi le membre sera responsable du retour sûr des produits. Si le membre ne retourne pas les produits à dōTERRA, dōTERRA sera autorisée à déduire les frais pour récupérer les produits du montant à rembourser.
  - Si les produits sont retournés par le membre pour toute raison autre qu'un dommage ou un défaut aux produits, et si les produits ont enregistré une réduction de leur valeur du fait d'une manutention allant au-delà du nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des produits, alors la réduction de la valeur sera imputée au membre et les frais y relatifs seront déduits du montant à rembourser.
- Politique de retour.** La présente politique de retour étend les droits du membre au-delà des droits statutaires d'annulation indiqués en section 4. La politique de retour dōTERRA indiquée dans cette section 5 n'affecte pas les droits statutaires de membre.
  - Retour des produits dans un délai de 30 jours.** dōTERRA remboursera cent pour cent (100%) du prix d'achat (plus taxe applicable si prépayée) des produits actuellement commercialisables achetés de la Société qui sont retournés dans un délai de trente (30) jours suivant l'achat, moins les frais d'expédition. dōTERRA offrira un crédit produit de cent pour cent (100%) du prix d'achat (plus taxe applicable si prépayée) ou remboursera quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix d'achat (plus taxe applicable si prépayée) sur des produits achetés de la Société pas actuellement commercialisables qui sont retournés par un membre dans un délai de trente (30) jours suivant l'achat, moins les frais d'expédition.
  - Retour des produits dans un délai de 31 à 90 Jours.** De trente-et-un (31) jours jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, dōTERRA offrira un crédit produit de cent pour cent (100%) ou remboursera quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix d'achat (plus taxe applicable si prépayée) sur des produits actuellement commercialisables achetés de la Société qui sont retournés par un membre, moins les frais d'expédition et les bonus payés.

c. **Retours entre 91 jours et un an après l'achat.**

Après 91 jours et jusqu'à douze (12) mois à compter de la date d'achat, dōTERRA offrira un crédit produit de quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou remboursera quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix d'achat (plus taxe applicable si prépayée) sur des produits actuellement commercialisables achetés de la Société qui sont retournés, moins les frais d'expédition (excepté les offres limitées dans le temps et les articles périmés).

d. **Actuellement commercialisables.** Les produits sont jugés actuellement commercialisables si chacun des critères suivants est satisfait: 1) les produits sont achetés de dōTERRA; 2) ils ne sont pas ouverts et n'ont pas été utilisés; 3) l'emballage et l'étiquetage n'ont pas été modifiés ni endommagés; 4) le produit et l'emballage sont dans un état tel qu'ils peuvent être raisonnablement vendus au prix intégral; 5) la date d'expiration du produit ne s'est pas écoulée; et 6) le produit porte l'étiquetage dōTERRA actuel. Les produits ne sont pas jugés « actuellement commercialisables » si la Société découvre avant l'achat que les produits sont des offres saisonnières, abandonnées, limitées dans le temps, ou des produits de promotion spéciale qui ne sont pas soumis à la politique de retour.

6. **Programme de fidélité LRP (Loyalty Rewards Program).**

Programme de fidélité LRP (Loyalty Rewards Program). Bien qu'un membre n'ait aucune obligation d'acheter des produits, un membre peut s'arranger à recevoir des livraisons mensuelles de produits dōTERRA en participant au programme de fidélité LRP (Loyalty Rewards Program) après le premier mois du recrutement. LRP supprime l'inconvénient de placer manuellement des commandes chaque mois. Si la commande LRP de membre est d'au moins 50 points du volume personnel (PV) chaque mois civil, le membre est éligible pour recevoir des crédits produits chaque mois. PV est la valeur en points des produits achetés par un membre en un mois civil. Ce ne sont pas tous les produits qui génèrent des points PV et PV n'inclut pas les achats de produits avec des crédits produits. Le PV d'un produit est clairement décrit sur le formulaire de commande de produits. Les crédits produits sont des points non rachetables en espèces pouvant être utilisés pour acheter des produits désignés par dōTERRA. Les crédits produits sont accordés dans le cadre du LRP et à la discrétion de la Société. Après que le membre a participé au LRP pendant 60 jours, il peut racheter les crédits produits contre des produits pleins PV. Les crédits produits

LRP peuvent être rachetés pour 12 mois à compter de la date d'émission, après quoi ils expireront. Les crédits produits peuvent être rachetés pour un montant de EUR 2.00 en appelant le +41 (43) 508 28 78 ou en écrivant un courriel à [france@doterra.com](mailto:france@doterra.com), [kundendienst@doterra.com](mailto:kundendienst@doterra.com), ou [italian-assistenzaclienti@doterra.com](mailto:italian-assistenzaclienti@doterra.com). Les produits achetés avec des crédits produits LRP ne sont pas en vente. Les ordres de rachat n'ont pas de PV et ne peuvent être combinés avec d'autres commandes produits. Les crédits produits n'ont aucune valeur de rachat contre espèces et ne sont pas cessibles. Tous les crédits produits seront annulés si la participation au programme LRP est annulée. Une commande primaire LRP de membre ne peut être annulée qu'en contactant dōTERRA. Toute commande LRP ultérieure peut être annulée en ligne.

7. **Revente des produits.** Le membre convient qu'il ne vendra pas des produits dōTERRA achetés à travers l'adhésion. En tant que client premium, un membre n'a pas le droit de participer au régime d'échange dōTERRA; un membre ne peut commercialiser l'opportunité d'affaires dōTERRA ni essayer d'embaucher d'autres; et un membre ne peut obtenir de commissions ni de bonus en vertu du plan de compensation dōTERRA. Le programme de fidélité ne fait pas partie du plan de compensation dōTERRA.
8. **Limitation de responsabilité.** Limitation de responsabilité. dōTERRA, ses membres, gestionnaires, directeurs, cadres, actionnaires, employés, cessionnaires, et agents (appelés collectivement «affiliés»), ne sauraient être responsables pour des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs, punitifs ou exemplaires. Si dōTERRA est coupable de violation des conditions générales, le nombre maximum de dommages pour lesquels le membre peut réclamer des indemnisations doit se limiter à la quantité de produits que le membre a personnellement achetés chez dōTERRA et qui demeurent disponibles. Les restrictions précédentes ne s'appliquent à des engagements ne pouvant être exclus ou limités en vertu du droit suisse.
9. **Résolution des litiges.** En cas d'impossibilité pour les parties de résoudre un litige découlant de l'adhésion, il existe certains prestataires de services de résolution des litiges approuvés par les états et certifiés par l'UE, notamment The Mediators' Institute of Ireland (<https://www.themii.ie/>) et d'autres, consultables ici <http://ec.europa.eu/odr>, mais n'est pas tenue et ne convient pas que les plaintes de ses membres soient gérées par ces prestataires. En cas de litige, revendication, question, ou différend découlant du ou en rapport avec la Convention, les parties feront de leur mieux pour régler le litige, la revendication, la

question, ou le différend. À cet effet, elles se consulteront et négocieront de bonne foi et essaieront de parvenir à une solution juste et équitable pour les deux parties. En cas d'impossibilité de parvenir à une telle solution dans un délai de 60 jours, alors, chaque partie se soumettra à la juridiction exclusive du tribunal suisse compétent.

10. **Droit applicable.** La présente Convention est régie par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et conventions internationales, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.
11. **Communications électroniques.** J'autorise dōTERRA et ses affiliés à communiquer avec moi par courriel à l'adresse e-mail indiqués dans cette Convention pour client premium.
12. **Survivance.** Les sections 6, 7, 8, 9, et 10 des présentes conditions demeureront en vigueur après la fin de l'adhésion.
13. **Protection des données.** En adhérant à dōTERRA, le membre comprend que dōTERRA traitera les données personnelles contenues dans cette demande/convention ou fournies par le membre à dōTERRA en rapport avec son adhésion à tout moment à l'avenir comme décrit dans la politique de confidentialité dōTERRA, figurant ci-dessous, qui fixe la façon dont dōTERRA traite les données personnelles, notamment les types de données collectées, le but pour lequel ces données sont traitées, les parties avec lesquelles les données peuvent être partagées, et les droits du membre quant au traitement des données.
14. **Modifications.** Le membre convient que les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment à la seule discrétion de dōTERRA sur préavis adressé au membre, et le membre convient qu'une telle modification s'appliquera à lui après le préavis de 30 jours. La poursuite des achats de produits dōTERRA après la date à laquelle une modification prend effet constitue l'acceptation par le membre de toutes les modifications aux conditions générales dōTERRA.
15. En plaçant mes initiales ici, je consens à ce que dōTERRA m'envoie par e-mail des offres ou sollicitations pour la vente et l'achat de produits dōTERRA :

\* Tous les mots ayant des marques commerciales ou des symboles de marque déposée sont des marques commerciales ou marques déposées de dōTERRA Holdings, LLC.

Signature